

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

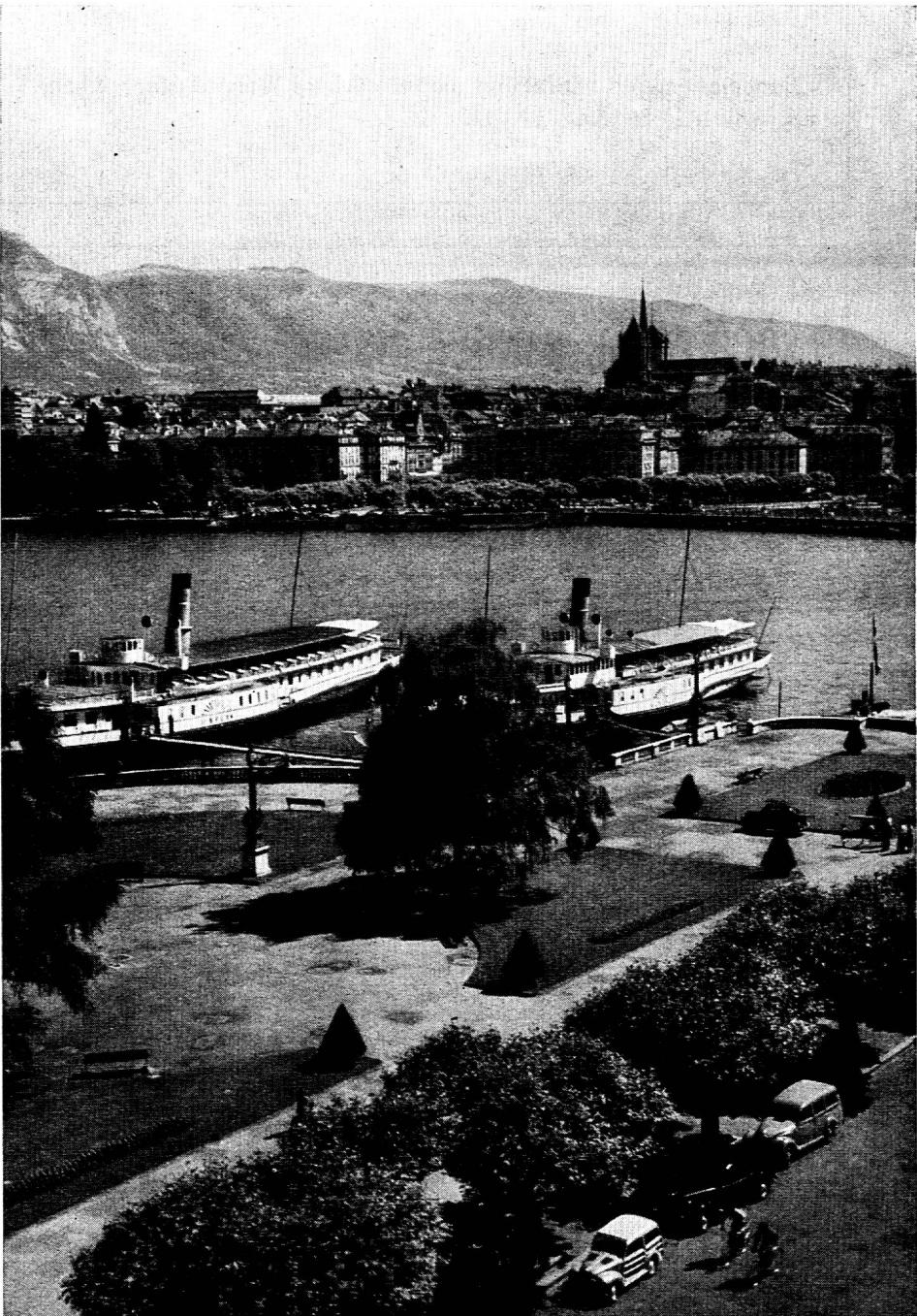
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Quand le soir approchait, j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac, sur la grève dans quelque asile caché; là, le bruit des vagues et l'agitation de l'eau, fixant mes sens et chassant de mon âme toute autre agitation, la plongeaient dans une rêverie délicieuse, où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu.

J.-J. Rousseau





Télécabine Wengen - Männlichen

Le plateau du Männlichen (2230 m. d'alt.), une terrasse panoramique inégalable au centre de la région de la Jungfrau, et point de départ pour belles excursions faciles à Wengen, Kleine Scheidegg ou Grindelwald, un but de promenade scolaire idéal pour écoliers de tous âges.

Tarifs pour courses d'école :

Ecoliers jusqu'à 16 ans : Course simple : Fr. 1.90
Aller - retour : Fr. 2.80

Ecoliers de 16 à 20 ans : Course simple : Fr. 3.10
Aller - retour : Fr. 4.60

Renseignements : Direction du Télécabine Wengen-Männlichen. Tél. (036) 3 45 33

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Pour une aide efficace
dans la réalisation de
toutes vos opérations
bancaires



Sièges et succursales
dans toute la Suisse

Capital et réserves : Fr. 367 millions

PAPETERIE de ST-LAURENT *Charles Krieg*

RUE ST-LAURENT 21
Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

Télécabine Loèche-les-Bains - Col de la Gemmi

altitude : 1410-2322 mètres. Le nouveau télécabine vous amène en huit minutes au sommet du col de la Gemmi. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus sur demande.

Téléphone (027) 5 42 01

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du Col de la Gemmi

2322 mètres d'altitude, téléphone (027) 5 42 01.

Le col de la Gemmi est ouvert à partir du 15 juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et tarifs sur demande.

Fam de Villa.

Le billet du Congrès

Le temps, somme toute, a marché vite : voici déjà l'heure du dernier de ces billets...

Lorsque, il y a quelques mois, j'élaboreais un « programme de publication » et que j'imaginais la venue de cette échéance, je me disais que les dernières phrases à écrire sonneraient comme un bulletin de victoire : « Aujourd'hui, 23 juin, tout est paré : le Congrès peut marcher sans encombre au succès ! »

Ces choses, certes, peuvent être dites, — et avec autant de soulagement peut-être que de satisfaction. Mais il vient s'y ajouter une bien autre émotion : celle d'un deuil.

En effet, l'un des membres de l'équipe organisatrice du Congrès, notre collègue Pierre Chappuis, nous a été ravi tragiquement il y a deux semaines.

Avec une compétence rare et une conscience soucieuse, il s'était voué à tout ce qui, dans le cadre de notre rencontre, touche à la musique : élaborer le programme du concert, engager les interprètes, solliciter (et obtenir) de Frank Martin la composition d'une œuvre originale, en entreprendre l'exécution à la tête d'un chœur mixte de circonstance.

Lui disparu, tout cela nous reste offert. A la fois, comme il l'avait voulu, pour notre plaisir et, comme nous l'éprouverons, en dernier et émouvant témoignage de son action parmi nous.

En hommage à sa mémoire, on me permettra de reproduire, ici plutôt qu'ailleurs dans ces colonnes, l'article écrit au lendemain de sa mort par un journal bernois.

† Pierre Chappuis

Pour tous ceux qui le connaissaient, ici et ailleurs, la mort brutale de Pierre Chappuis, survenue en cette veille de Pentecôte, aura été la source d'un même bouleversement. Encore le mot est-il trop faible, impropre même à traduire ce que nous avons éprouvé : cette stupéfaction, voire cette hébétude qui s'emparait de chacun de nous, — ce froid de tout l'être devant la tragique réalité, en même temps qu'une impossibilité, et presque une sorte d'instinctif refus à y croire... Qu'il fut atteint dans son état de santé, nous le savions : depuis les vacances de printemps, il n'avait pas repris sa classe. Mais qui eût pensé que ce fût à ce point, et que sa place resterait bientôt vide ?

Maitre d'une classe de 3e-4e année au collège de la Plaenke, Pierre Chappuis n'était pas, comme tant de nos collègues, un immigrant plus ou moins récent à Bienne. Il y était né, en 1909, dans une famille d'horlogers ; il y avait suivi toutes ses classes, primaires et secondaires ; et, dès son diplôme obtenu à Porrentruy, il avait ici même repris une classe et mené toute sa carrière pédagogique. C'est pourquoi, peut-être, il se sentait, plus intimement que bien d'autres, en accord profond avec les réalités secrètes de sa ville et, conscient de ce qu'exige à tous les stades la défense et illustration de la personnalité romande à Bienne, il apportait à sa tâche un si constant souci d'efficacité, de perfection. Combien d'élèves, dans le jeune âge où ils lui ont été confiés, ont reçu de lui, tout ensemble, le sens de l'effort discipliné et la révélation de certains ordres de beauté, dont ils lui seront redevables sinon toujours reconnaissants au long de leur vie entière (quelqu'un, par exemple, me rappelait quels étonnantes résultats il obtenait de sa classe dans le domaine du dessin).

C'est que Pierre Chappuis était, essentiellement, un artiste. Il cachait, sous des dehors parfois ironiques ou apparemment désabusés, une sensibilité sans cesse à vif. Si la poésie et les beaux-arts l'émouvaient et alimentaient une ferveur intérieure, c'est d'abord et surtout à la musique qu'il demandait sa forte affirmation. Il était membre, d'excellent conseil, de la Commission des concerts symphoniques ; et il s'intéressait vivement à toutes les manifestations musicales qui, d'où qu'elles émanent, concouraient, par leur valeur intrinsèque, à un enrichissement de la vie culturelle bernoise. Sur le plan personnel, pianiste remarquable, il s'était surtout imposé comme directeur de chœur. En combien d'occasions, à la tête du chœur d'église ou d'autres formations plus ou moins régulières (comme ce chœur mixte formé en vue du prochain Congrès S.P.R.), n'a-t-il pas atteint à d'extraordinaires résultats par la rare pertinence et l'exigeante mise au point de ses interprétations d'œuvres chorales souvent audacieuses ? Et, puisque je viens de faire allusion au Congrès SPR, il faut déplorer hautement qu'il n'ait pas eu le privilège et la joie d'entendre, dans l'exécution finale dont il avait tant rêvé, cette « Ode à la Musique », que Frank Martin a composée pour l'occasion par amitié pour lui ; avec quelle émotion, dans moins de deux semaines, les choristes qu'il avait conviés à l'exécution de cette œuvre la chanteront, en adieu dernier et ému à celui qui l'a suscitée !

Mais peut-être tout cela n'a-t-il jamais comblé totalement les aspirations profondes de Pierre Chappuis. Trop de contingences le retenaient en deçà de ce qu'il eût souhaité atteindre : l'enseignement prodigue souvent plus de déceptions qu'il ne dispense de joies ; la musique, lorsqu'on ne la pratique pas en professionnel, ne permet que des conquêtes imparfaites. Or, ce qui le possédait, c'était un désir d'absolu. Et il lui est arrivé, plus d'une fois, de reconnaître, sans jérémiaudes assurément mais avec une insatisfaction qui se teintait d'amertume : « Je n'ai pas pu trouver l'absolu... ». Son exigence même, dans tout ce qu'il entreprenait, et ses impatiences parfois, lorsque se dérobait la perfection à laquelle il tendait, lui venaient d'être ainsi habité par un vœu d'absolu.

C'est encore ce qui a fait de lui, pour tous ceux qui eurent le privilège d'être de ses intimes, un ami incomparable. Mais c'est là un domaine réservé, auquel eux seuls pourraient toucher impunément si la brutale séparation qui les déchire ne les en rendait justement incapables. Pour les autres, qui l'ont, ainsi que moi, côtoyé seulement comme collègue et connu comme musicien, la question se pose de savoir si nous avons toujours fait le suffisant et généreux effort de comprendre ses aspirations et de prendre conscience de sa valeur originale, unique ? Face au grand mystère de sa mort si soudaine, nous nous sentons non seulement dépossédés et meurtris mais comme éblouis de ténèbres lancinantes...

Que l'épouse, les proches et les amis de Pierre Chappuis veuillent trouver, dans cet hommage imparfait à celui dont ils pleurent le départ, le témoignage, peut-être malhabile mais sincère, de la douloreuse et forte sympathie dont nous les entourons.

Francis Bourquin

VAUD**VAUD**

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Demandes de correspondance

a) **entre classes vaudoises** : La classe de Mme E. Favez, collège de Chailly sur Clarens, élèves de 8 et 9 ans, désire correspondre avec une classe vaudoise parallèle. Cette classe a une imprimerie.

b) **correspondance internationale** : Anne-Marie Dumont, née le 18 février 1945, à l'Ecole Maternelle de **Saint-Ouen l'Aumone** (Seine et Oise) France, désire correspondre avec une jeune fille ou un jeune homme vivant en Suisse, du même âge si possible.

Gôûts : lecture, voyages, timbres-poste, cuisine, clubs culturels, musique classique et moderne.

Le chœur des jeunes à la MEV

La vente annuelle de la Maison d'éducation de Vennes aura lieu le samedi 23 juin, dès 14 h. 30 et jusqu'à 22 h.

Les amis de l'institution auront à nouveau le grand privilège d'apprécier le réputé Chœur des jeunes qui, sous la direction de M. André Charlet, se produira à plusieurs reprises dès la fin de l'après-midi dans la vaste et confortable cantine. Au programme mentionnons encore la production d'un remarquable ventriloque et de son petit canard Denis.

Comme d'habitude, les stands seront garnis d'articles fabriqués dans les ateliers. Pâtisseries, boissons, raclettes et assiettes froides seront à même de satisfaire chacun. De nombreux divertissements créeront la bonne ambiance traditionnelle.

Section de Vevey

Mercredi 27 prochain, visite de l'entreprise Bobst, à Prilly.

Rendez-vous à 14 h. 30 devant le siège, Chemin des Flumeaux (route Lausanne-Renens).

Le comité

Guilde de travail (techniques Freinet)

Séance de travail avec des enfants, le jeudi 28 à 16 h. 30 dans la classe de J. Ramponi, à Riex.

Au programme : Monotypes aux encres de couleur.

**Société vaudoise
des maîtresses d'enseignement ménager**

La société vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager a tenu son assemblée annuelle le 6 juin, au Buffet de la Gare, dans la salle des Vignerons, abondamment fleurie, sous la présidence de Mademoiselle M. Chappuis. L'ordre du jour n'était pas très chargé, et place fut faite à la partie récréative. Pierre Boulanger, le « Marchand d'images », présenta un choix de poèmes d'une façon si vivante et si directe que son au-

ditoire en fut enthousiasmé. Les participantes au souper eurent l'occasion de l'applaudir après le repas. Merci, Monsieur Boulanger, de nous avoir permis cette évasion dans le domaine de la poésie.

Technicum du soir Lausanne

Le Technicum du soir de Lausanne ouvrira ses portes le **3 septembre 1962** à une nouvelle volée d'étudiants dans les trois sections :

mécanique
mécanique-électricité
génie civil

La durée des études est de quatre ans à la fin desquels un examen général réparti sur un neuvième semestre permettra de délivrer le diplôme de **technicien en génie civil, technicien mécanicien ou technicien électricien**. Le nombre d'heures de cours est de vingt par semaine, réparties sur trois soirées (de 18 h. 15 à 21 h. 45) et le samedi (de 8 à 16 heures). L'année comprend quarante semaines de cours et douze semaines de vacances.

Conditions d'admission.

Le candidat doit être en possession d'un certificat de capacité professionnelle en relation avec la section choisie. L'admission définitive est prononcée au vu des résultats obtenus à la fin du premier semestre. Il est recommandé aux candidats de revoir, avant l'entrée au Technicum du soir de Lausanne, leurs cours professionnels et tout particulièrement ceux de mathématiques ; l'algèbre du premier degré et la géométrie élémentaire doivent être connues ; elles ne feront l'objet que d'une rapide révision.

Ouverture des cours.

Pour les candidats du premier semestre (nouveaux) et pour ceux du troisième semestre : **3 septembre 1962**.

Délai d'inscription : 1er juillet 1962.

Tous renseignements et les formules d'inscription sont fournis par la direction du Technicum du soir, Lausanne, rue de la Vigie 12, téléphone 24 78 59. Le secrétariat est ouvert l'après-midi de 16 h. 30 à 18 h. 30.

Locaux.

La majorité des cours seront organisés dans des locaux mis à la disposition par l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne. Les étudiants peuvent prendre leurs repas au réfectoire de l'Ecole.

A l'intention des collègues qui auraient d'anciens élèves ou des membres de leur famille qui s'intéressent à ces cours, nous donnons connaissance des renseignements adressés au CC par les dirigeants du Technicum du soir : Messieurs A. Roch, directeur, M. Renaud, président et J.E. Miauton, secrétaire de l'association.

NEUCHATEL**NEUCHATEL****Bienvenue**

cordiale à Mlle Claire-Lise Balmas, institutrice au Locle, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD bien qu'elle ne soit pas encore au bénéfice d'une nomination définitive. Ce geste de solidarité si rare parmi les jeunes actuellement, mérite nos félicitations.

W. G.

Institut neuchâtelois

Le Conseil de l'IN où la SPN a son délégué a eu séance le 9 juin. Il prévoit pour l'assemblée générale de novembre une conférence par M. de Muralt qui traitera ce sujet : « Où en sommes-nous dans le domaine de la recherche scientifique ? »

C'est à un homme de sciences, M. Wegmann, professeur à l'Université, que l'IN décernera son prix annuel. Le lauréat a accepté de faire lui-même une causerie à cette occasion.

La question des « loisirs » donnera lieu à une première confrontation entre quelques personnes compétentes.

Les conférences projetées pour le prochain exercice auront pour thème « L'amélioration du territoire », c'est-à-dire qu'on y parlera d'extension des localités, d'urbanisme, voire d'architecture, par régions : Est de Neuchâtel, Le Landeron-Cressier, le chef-lieu et sa banlieue, la Béroche, les deux Vallées, les Montagnes.

On nous donne l'amorce de la célébration, en 1963, du 25^e anniversaire de la fondation de l'IN.

L'IN s'affiliera à l'ACR (Alliance culturelle romande) plus par solidarité que par enthousiasme, les trois autres instituts cantonaux romands y ayant adhéré.

W. G.

Motions parlementaires

Le Grand Conseil se réunira en session extraordinaire le 2 juillet prochain pour s'efforcer de discuter d'innombrables motions qui reposent depuis plus ou moins longtemps sur la table législative (37).

Parmi ces motions, les suivantes touchent à l'école et nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs :

— En février 1956, le Grand Conseil votait, par 56 voix contre 15 un projet de loi sur les classes enfantines tendant à favoriser la création de jardins d'enfants dans les communes. Le peuple neuchâtelois rejeta cette loi qui fut présentée par les adversaires du projet comme une dixième année d'école. Les jardins d'enfants se sont développés depuis lors et donnent la preuve qu'ils répondent à une nécessité. Ils n'existent cependant qu'en tant qu'écoles privées dont les tarifs ne sont pas à la portée de chacun, ou bien ils sont organisés par des églises qui sollicitent maintenant une aide des pouvoirs publics pour être en mesure de poursuivre leur activité, ou encore ils relèvent d'institutions dépendant de la commune.

Demande est faite au Conseil d'Etat de bien vouloir reprendre ce problème en tenant compte des expériences faites depuis 1956 et de présenter au Grand Conseil un nouveau projet prévoyant l'aide de l'Etat (22.II.1960).

— Il devient urgent, dans les localités qui prennent de plus en plus le caractère industriel ou urbain de créer ou de développer des institutions telles que « Foyer de l'écolier », « Maison de la jeunesse », etc., où un personnel qualifié contrôle les devoirs scolaires et

donne des explications complémentaires que les élèves ne peuvent pas toujours recevoir à la maison là où les parents travaillent à l'usine ou ne sont pas à même d'aider leurs enfants suivant l'école secondaire, un lieu qui, en outre, puisse offrir de quoi occuper intelligemment et utilement leurs loisirs : jeux, bricolage, activités technique, scientifique et artistique, lecture, documentation, etc. On estime que de telles institutions devraient être incorporées à l'appareil scolaire officiel et mises à la charge de l'Etat et des communes.

Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi à ce sujet. (29.V.1961)

— En vue de rendre toutes les assurances scolaires plus économiques pour les parents et de diminuer le temps consacré à la perception des primes au détriment de l'enseignement, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier l'organisation d'une assurance unique comprenant toutes celles qui existent actuellement, au besoin en instituant à cet égard l'Etat et les communes comme leur propre assureur. (29.V.1961)

— Enfin, celle après quoi tout le Corps enseignant soupire et, nous le croyons aussi, tout le corps électoral, tous deux excédés de ces consultations populaires constantes. La voici :

Considérant que l'art. 39, alinéa 3 de la Constitution cantonale instituant le référendum obligatoire pour toute dépense non renouvelable supérieure à 200 000 francs et b) pour toute dépense annuelle supérieure à 30 000 francs, loin d'aboutir à une participation plus active du peuple à la gestion des affaires publiques a, au contraire, contribué à détourner une fraction importante du corps électoral de l'exercice de ses devoirs civiques,

que la lassitude et le peu d'intérêt provoqués par des consultations fréquentes sur des objets qui souvent ne posent pas de questions de principe, ne soulèvent aucune opposition et dont l'ordre de grandeur de la dépense lui-même est déterminé par des exigences techniques qui ne prêtent à aucune discussion, tendent à affaiblir nos traditions démocratiques en réduisant de façon inquiétante pour l'avenir le nombre de citoyens et de citoyennes qui s'intéressent activement aux problèmes de la vie politique, économique et sociale du canton,

les motionnaires prient le Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de révision de l'art. 39 de la Constitution cantonale, supprimant l'institution du référendum obligatoire en matière de lois et de décrets. L'urgence est demandée. (26.VI.1961)

W. G.

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

assurances vie



**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

MASTER VU-GRAF

L'appareil de projection universel
à l'avant-garde des
techniques audio-visuelles.

Cet appareil projette derrière vous, dans une salle absolument claire, tout ce que vous dessinez ou écrivez sur le rouleau d'acétate incorporé ainsi que vos documents transparents. Vous pouvez donc rester face à votre auditoire avec lequel vous conservez ainsi un contact permanent.

MASTER VU-GRAF

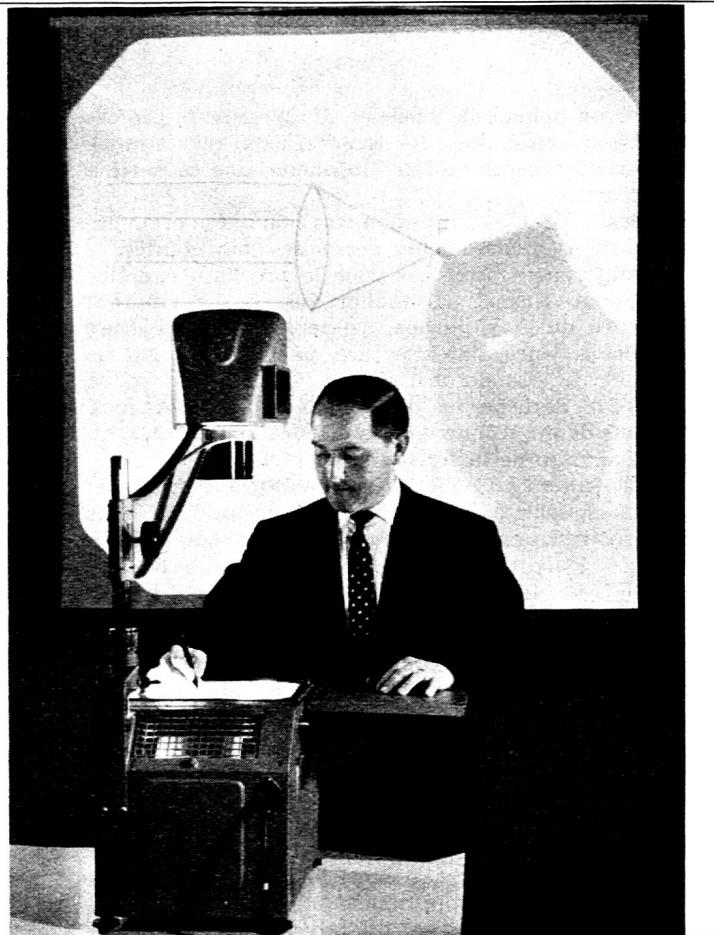
dans l'enseignement à tous les degrés :
de l'école primaire jusqu'aux cours
universitaires.

Demandez notre offre détaillée ou une démonstration, sans engagement pour vous.

AUDIO-VISUAL USA DÉPARTEMENT BESELER CHEZ PERROT S.A. BIENNE

5, rue Neuve

Tél. (032) 2 76 22



Vacances - échange

Famille de Zofingue (garagiste) désirerait placer ses deux enfants (11 et 12 ans) dans famille d'instituteur pour la durée des vacances d'été. Eventuellement échange avec 2 enfants qui viendraient à Zofingue.

S'adresser à Mme Lorang, garage, Zofingue (Arg.).

A louer

centre de Lausanne, du 15 au 30 juillet, studio (2 lits), cuisine, bain, confort, fr. 150.—

Offres à F. Liengme, avenue de la Gare 29, Lausanne.



voyages et vacances gratuits
en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

Quel instituteur

à la campagne prendrait en pension, les mois de juillet et août, un garçon de 12 ans ?

S'adresser à M. Pierre Chopard, Chablière 52, Lausanne.
Tél. : (021) 22 44 66.

Bretaye-sur-Villars

1800-2200 m.

vous offre :

Un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône. De belles excursions et promenades au Chamossaire, Petit Chamossaire et Lac des Chavonnes. Un jardin alpin et parc à bouquetins. Restaurants des Bouquetins et du Col de Bretaye.

Télésièges des Chavonnes et du Chamossaire. Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye.



Grands et petits, ils
roulent tous sur

ALLEGRO

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LES EXAMENS

Les moyens d'évaluation dans l'enseignement

par F. Hotyat

Dès avant 1940, des travaux objectifs avaient ébranlé le mythe de l'infaiillibilité des examens et des concours dans l'enseignement. Cependant, peu d'administrations se sont efforcées depuis lors d'améliorer leurs systèmes d'appreciation des écoliers.

L'institut de l'Unesco pour l'Education à Hambourg a organisé en 1957 et 1958 deux rencontres d'experts consacrées, l'une aux examens, l'autre aux moyens d'évaluation dans l'enseignement. La rédaction d'une synthèse ordonnée des travaux de ces groupes d'études a été confiée à M. F. Hotyat, directeur du Centre de recherches de l'Institut de pédagogie du Hainaut, auxiliaire scientifique à l'Institut de sociologie de l'Université de Bruxelles.

Ce livre constitue à la fois une mise au point de l'état actuel du problème et une source précieuse de documentation pour les membres du personnel enseignant attentifs au contrôle objectif du rendement de leurs élèves.

L'ouvrage comprend principalement :

- une analyse des conditions de fidélité et de validité des examens et des concours ;

- une étude critique des divers instruments d'évaluation actuellement en usage dans l'enseignement ;

- un aperçu des problèmes soulevés par l'emploi de ces moyens aux moments successifs de la carrière scolaire des enfants, de l'entrée aux études primaires à la sortie du second degré ;

- des considérations sur l'amélioration des systèmes d'appreciation des élèves ;

LES RÈGLES D'ORTHOGRAPHE

« Leurs résultats, en orthographe, sont inadmissibles et catastrophiques. C'est pourquoi, comme vous le verrez, je reprends systématiquement les règles d'orthographe.

— Attention, jeune homme ! Vous appliquez de bien graves qualificatifs aux résultats d'enfants pas plus bêtes que ceux d'autres localités. Vous êtes, de plus, peu charitable envers votre prédécesseur... Quant aux règles d'orthographe... je verrai... »

Effectivement, la règle DU JOUR était portée au tableau noir : « Les adjectifs en al font leur pluriel en aux sauf astral, ducal, expérimental, fatal, filial, final, frugal, glacial, naval et papal ». Alors que le maître était occupé à un autre enseignement, (la classe a trois ordres), je m'approchai des grands qui, ayant copié la règle, la mémoisaient puis passaient à d'autres activités.

« Pouvez-vous, dis-je, citer un exemple d'adjectif en al qui suive la règle, qui fasse son pluriel en aux? »

Un silence significatif pesa longtemps sur le groupe. Puis une jeune fille s'hardit :

« Le bocal, les bocaux, M'sieu! »

Qu'ai-je à reprocher à notre stagiaire, indépendamment d'un pessimisme dû à une conscience professionnelle exacerbée?

— De n'avoir pas su choisir, parmi les règles orthographiques, celles qui rendent véritablement service, la règle des verbes commençant par ap par exemple.

— D'avoir retenu dans son choix (mais au fait, a-t-il choisi?) une règle inutile, compliquée, mal fixée, au sujet de laquelle les grammairiens se disputent. En effet, à part les termes de topologie (latéral, latéraux, méridional, méridionaux), ceux d'anatomie (facial, faciaux, labial, labiaux) et ceux de sociologie (fiscal, fiscaux, libéral, libéraux), à part aussi quelques autres qualificatifs qui prennent, sans conteste, aux au pluriel (Grévisse cite en exemple loyal, brutal et trivial), ce chapitre litigieux de la syntaxe réserve pas mal de surprises à ceux qui comparent les sources d'information.

Que diront les enfants qui, d'aventure, auraient retenu cette règle, au moment où ils auront sous les yeux des textes tels que ceux-ci : — L'école organise une session d'exams finaux — Il ne s'agit que d'explosifs expérimentaux —.

— De n'avoir pas expliqué la règle à l'« ordre » auquel elle était destinée, ce qui m'a valu la réponse étourdie citée plus haut.

— Enfin, reproche le plus grave, d'avoir omis les exemples, de n'avoir cité que les exceptions. Ce que les enfants finiront par retenir, c'est que les adjectifs en al font leur pluriel en als.

A. Ischer

— en annexe, un bref lexique des termes statistiques utilisés et un résumé des systèmes d'exams dans 23 pays ayant répondu à une enquête entreprise sur ce sujet par l'Institut de l'Unesco.

Chaque chapitre est complété par une abondante bibliographie.

Un volume (13,5×21,5), 238 pages, broché, édité en collaboration avec l'Institut de l'Unesco pour l'éducation à Hambourg dans la collection des « Documents pédagogiques internationaux ».

NF 12.50.

Editions Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris 6.

Voyage d'études en Suisse de 15 missions latino-américaines du 22 janvier au 11 février 1962 Sujet :

Aspects de la vie suisse offrant un intérêt particulier

Après leur visite dans notre pays, les participants ont présenté le rapport que nous reproduisons ci-dessous, estimant qu'il n'est pas sans intérêt pour nos lecteurs de voir comment d'éménents visiteurs d'autres pays jugent la Suisse, ses écoles et ses institutions.

Les problèmes économiques et sociaux qui influencent l'éducation

En Suisse, la structure politico-sociale offre un aspect très particulier, mais la variété de ses formes n'a pas empêché la naissance d'un puissant sentiment national. Et si le miracle qu'est la nationalité suisse a de nombreuses causes, l'amour passionné de ce peuple pour la liberté et l'indépendance, le respect de la personnalité humaine reflété dans l'esprit même des lois du pays, la coexistence harmonieuse des différents groupes habitant ce territoire restreint, le fait que chaque individu a les mêmes droits et le devoir de participer à la vie commune, qui à son tour exerce une influence sur sa vie, nous apparaissent comme les plus importantes.

L'organisation politico-sociale démocratique suisse dépend de trois institutions intimement liées : la commune, le canton et la Confédération. La commune est la cellule vitale de la vie suisse, car ici les problèmes sociaux se confondent avec les problèmes politiques. La commune pourrait être définie comme étant la prolongation de la famille. A l'observateur, elle apparaît comme une réunion de voisins qui essaient de résoudre ensemble dans l'intimité aussi bien les problèmes individuels offrant un intérêt particulier que les problèmes communs revêtant un caractère social. Chaque Suisse fait partie de sa commune comme il est membre de sa famille et ils donnent tous l'impression d'être unis par les liens du sang. La commune symbolise l'autorité paternelle et elle est chargée d'établir les relations avec le canton. Le système s'organise donc en partant du bas. Les liens qui rattachent la commune au canton sont de même nature que ceux qui existent entre l'individu et la commune et nous trouvons encore une fois la même relation entre le canton et la Confédération. Le canton est chargé de résoudre les problèmes qui dépassent les possibilités de la commune, la Confédération ceux auxquels le canton ne peut pas apporter de solution, le canton étant une sorte de fédération de communes et la Suisse une confédération de cantons. Le gouvernement fédéral est ainsi avant tout chargé de maintenir un équilibre interne et d'établir les relations internationales ; ses principales obligations sont l'économie nationale, la politique internationale, les communications et l'armée. Le fédéralisme est donc plus important que la centralisation. Le droit de référendum limite et sanctionne le pouvoir central permettant ainsi aux citoyens suisses de participer à la législation de leurs relations internes et externes.

La Suisse est un pays neutre et ses problèmes économiques sont nombreux. L'étendue cultivable est insuffisante pour pourvoir aux besoins du pays et la Suisse n'a guère de ressources naturelles, son unique richesse étant l'eau et ses montagnes. Néanmoins la Suisse jouit d'un niveau de vie élevé et elle doit paradoxalement sa richesse à sa pauvreté, puisque c'est cette dernière qui lui a appris à tirer le meilleur parti de

toute chose, exigeant un meilleur rendement du sol, de la montagne, de l'eau et surtout de l'homme. On accorde en Suisse une importance énorme à la formation et à l'éducation de l'élément humain et on considère les sommes investies dans l'éducation comme d'excellents placements.

La Suisse doit actuellement faire place au problème du manque de main-d'œuvre, ce qui l'a obligée, selon les renseignements obtenus, à autoriser l'immigration en provenance de pays étrangers. La présence de ces immigrés ayant leurs propres traditions, leurs coutumes et leurs langues, et dont le chiffre a atteint 500 000 au cours de ces dernières années, pourrait entraîner une modification dans la structure sociale de la commune suisse.

Des changements d'ordre social sont en outre dus au développement croissant de l'industrie, tout spécialement sensible dans le triangle Biel-Bâle-Zurich, où ils ont entraîné l'abandon des campagnes, créant ainsi un déséquilibre dans la structure traditionnelle du pays. On essaie d'y remédier par l'établissement de centres industriels dans les zones rurales, supprimant ainsi l'attrait du gain qui incitait le paysan à quitter la campagne pour venir s'installer dans les grands centres urbains.

La relation entre l'extension et l'amélioration du système d'enseignement et le développement social et économique

Les cantons jouissent d'une autonomie complète quant au choix, à l'organisation et l'établissement des programmes de l'enseignement qu'ils donnent d'où l'impossibilité de parler d'un système d'éducation national et encore moins d'envisager une planification à l'échelle nationale.

Notre visite à différents cantons nous a permis d'apprécier avec quel intérêt chaque canton étudie les modifications qui doivent être apportées à son programme d'enseignement pour répondre aux exigences nouvelles résultant des changements sociaux et économiques advenus.

Les cantons suisses ont tous adopté l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, décision qui est garantie par une loi fédérale qui interdit l'exercice d'une activité professionnelle à toute personne n'ayant pas atteint l'âge mentionné. Pour permettre de réaliser ce programme chaque commune a ses écoles, sans tenir compte du nombre d'élèves en âge de les fréquenter qui y habitent. Le problème posé par les analphabètes n'existe donc pas en Suisse. Une solution très satisfaisante a aussi été apportée au problème de la dispersion humaine dans les communes rurales par laquelle est chargé de tout l'enseignement. Les inconvénients que ce système présente pour l'instruction sont largement compensés par les avantages de la vraie éduca-

tion que les élèves reçoivent. Ces écoles sont le miroir de la vie familiale et sociale suisse : l'ambiance aide à la coopération et elle permet une meilleure compréhension du prochain, puisque les élèves plus âgés ou plus doués sont obligés d'aider leurs camarades. La méthode, ou plus exactement les méthodes appliquées le travail en équipes où les élèves ne sont pas groupés par âge ou par degré scolaire, mais selon leurs intérêts ou le caractère du travail ou du sujet proposé à l'étude. Le travail individuel et en équipes s'effectue parfois simultanément permettant ainsi au maître de s'occuper d'une autre groupe. Un aspect de l'enseignement primaire qui mérite de retenir notre attention est l'importance accordée à l'éducation civique qui ne figure ni à l'horaire ni au programme, mais qui fait partie de tous les actes de la vie scolaire et publique. L'enfant assiste aux réunions des adultes, il les entend discuter les différents problèmes sociaux et politiques et il n'ignore pas les décisions prises par ses ainés. Il acquiert ainsi une conscience civique au lieu de subir une formation abstraite et théorique. L'école de recrues, d'une durée de quatre mois, obligatoire pour tout citoyen suisse ayant atteint sa majorité à vingt ans, complètera plus tard son éducation civique.

L'enseignement secondaire et supérieur dépend des cantons, qui établissent eux-mêmes leurs programmes d'enseignement selon leurs caractères et leurs possibilités économiques, à l'exception de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport qui dépendent directement du gouvernement.

Pour permettre une orientation de la formation dans différents domaines, il existe en Suisse les centres suivants d'enseignement secondaire : gymnase, école secondaire, école d'agriculture, école ménagère et école normale.

La Suisse devant faire face à son problème linguistique, elle l'a résolu en accordant une importance exécration de classes à plusieurs degrés où un seul maître tréme à l'enseignement des langues, étude qui est encore renforcée à l'échelon secondaire.

Bibliographie

«Le Bouclier d'or», par Maurice Zermatten

Voici, après la *Fontaine d'Aréthuse* et tous les précédents, l'un des grands romans de l'écrivain valaisan, que viennent de publier les Editions Spes, Lausanne.

C'est le dououreux et bouleversant calvaire de Mène, mariée trop jeune à l'étudiant bachelier Simon, qui ne l'a aimée qu'à son état de bouton de rose. Avec l'épanouissement de Mène, commencent le ravage de ces deux coeurs mal assortis, la catastrophe matrimoniale. Simon, précepteur à l'étranger, ne revenait qu'à de longs intervalles et pour de courts moments au village de Prazabeau. Ils eurent quatre enfants : Jacques ; Clémentine et Jérôme, morts peu après la naissance ; et Guita.

« Oui, pense Mène, la naissance de nos enfants s'accompagna toujours de tant de soucis que ma joie en fut régulièrement submergée. Jamais il ne fut là pour les recevoir. Je me débattais seule entre la souffrance et le bonheur ; seule, ... j'accueillais ces petits êtres

L'enseignement supérieur suisse est donné par les universités cantonales, par l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall et par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il se distingue surtout par :

- a) L'autonomie dont jouissent les établissements d'enseignement supérieur ;
- b) la sélection sévère faite parmi les candidats selon leurs capacités.
- c) le prestige international dont jouissent les universités suisses. (Exemple : plus de 50 % des étudiants de l'Université de Genève sont étrangers) ;
- d) l'importance accordée à l'étude des langues. (Il existe même une université où les cours sont donnés en deux langues) ;
- e) l'importance accordée à la recherche scientifique.

L'aide sociale et économique apportée aux étudiants est très importante. Tous jouissent de facilités de transport et d'alimentation et au niveau secondaire et supérieur, ils ont la possibilité d'obtenir des bourses, attribuées selon les mérites des candidats. Il va sans dire que les exigences sont spécialement grandes lorsqu'il s'agit de bourses permettant de poursuivre des études dans une université ou à l'Ecole polytechnique fédérale.

Les Suisses n'ayant pas à faire face au problème des analphabètes, l'éducation des adultes leur offre la possibilité d'élargir leurs connaissances tout en occupant leurs loisirs d'une manière utile. La vie sociale entière du pays est marquée par ce besoin incessant de culture, qui se reflète dans l'activité des sociétés culturelles, sociales, artistiques, sportives et militaires. Il existe en outre dix organisations qui s'occupent de l'éducation des adultes dans tout le pays et nous ne nommerons ici que les centres des sociétés coopératives de consommation, le centre d'éducation ouvrière, les universités populaires et les Ecoles-Clubs Migros.

Signé :

M. Victor Hugo Sanchez (Equateur)
M. Miguel Leal (Mexique)
M. José Morales (Guatémala)

ébouriffés que Sidonie, la sage-femme, roulait d'abord dans les langes que j'avais préparés. »

Quand il revint définitivement à Prazabeau, Simon n'était plus qu'une épave. Il y partagea sa misérable vie entre des stations trop longues au cabaret, des reproches à Mène et des disputes violentes avec son fils Jacques. Et c'est de celles-ci que découlera le fonds, ou plutôt l'un des fonds, de ce drame familial.

Comme son père l'avait voulu, Jacques avait « fait des études ». En 1938, il alla séjourner en Allemagne. Il y fut subjugué par la force que lui semblaient incarner les Jeunesses hitlériennes et surtout par l'appât irrésistible que fut pour ce jeune homme de 17 ans une nouvelle Valkyrie, Barbara, à la chevelure rousse et flottante, qui dansait sur la mousse... Et c'est inspiré par cette démonie qu'il fit bien le trop célèbre principe de leur dieu, le führer : « Il faut supprimer les faibles. » Dans l'armée suisse, il fut promu sous-offi-

cier, puis officier, en 1944. Cette dernière promotion devait favoriser ses desseins... Puis c'est la prison, le sanatorium et la mort, chez Mène, chez sa mère, sa M'an, qu'il s'était pris à hair, parce qu'elle était « une faible », et parce que... Mène vous dira le reste.

Après la mort tragique de son père, Guita est entrée chez les Clarisses d'Evian. Cela contre toute attente : elle, qui buvait la vie à pleins bords. Les lecteurs comprendront et admettront certainement qu'avec la réversibilité des mérites, c'est bien elle qui fut, avec Mène, le « bouclier d'or ». Il n'est, pour s'en convaincre, que de lire la dernière lettre de Guita à Jacques :

« La vie n'a de sens que si elle est amour, que si elle se perd dans l'amour. Ceux qui veulent faire de grandes choses sans amour ne remuent que le néant... Rappelle-toi, Jacques, l'exemple de notre mère. Le monde ignore son nom ; toute sa vie ne fut qu'obscurité. Mais parce que toute sa vie fut un don d'amour, elle sera si grande dans le ciel que... »

* * *

Ce roman est original. Il commence par le dénouement : Jacques mort, chez Mène. Puis c'est Mène qui dévide l'écheveau de sa vie, de la quinzième à la soixantième année. Cela dure trois jours : de la mort de Jacques à son ensevelissement. D'où la division du

roman en première, deuxième et troisième journée. C'est Mène qui se souvient et monologue, qui se parle et se rappelle tout ce qu'a été sa vie avec les siens. Elle se dédouble et fait dialoguer une Mène de joie et une Mène de nuit. Souvent, celle-ci invente celle-là. Et ce sont ces monologues-dialogues qui content toute cette tragédie. Où se mêlent la douceur, la passion, la violence, et des hallucinations obsédantes — un peu trop, semble-t-il. Dans son nouveau roman, Zermatten nous convie à la réussite — et de combien la plus belle — de l'amour d'une mère et d'une sœur. Il vaut la peine d'être lu, car il vous laisse quelque chose. Bien plus que les élucubrations de certains romanciers objectifs dits « du jour », qui ont délibérément voulu rompre toute communication entre terre et ciel et qui ne laissent, aux snobs qui les lisent avec ennui, qu'un goût de sel.

N.B. — Pour ma part, je pense que tous les chrétiens dignes de ce nom ne peuvent que se réjouir qu'un officier supérieur de notre armée soit, parallèlement, un romancier et écrivain si humain. Et nous avons quelle peine à comprendre que certains détracteurs de l'ancien « régimentier » valaisan aient voulu l'assimiler — et d'une façon combien arbitraire — à de lointains « paras », tueurs d'hommes.

Le Pichonnaz.

Pour l'enseignement de la langue allemande

Quand un manuel scolaire réussit à s'imposer peu ou prou hors du canton où il est né, c'est, dans notre Suisse romande fédéraliste, le signe d'une incontestable supériorité. Et l'est à coup sûr pour ses qualités solides, son érudition, sa richesse, sa variété que le *Cours supérieur de langue allemande* de MM. Günther et Zellweger, professeurs neuchâtelois, s'emploie, hors de Neuchâtel même, dans nombre d'établissements supérieurs suisses français. Nous connaissons depuis plus de quinze ans ce fort volume bleu clair, dont nous nous demandions comment sa troisième édition allait se présenter. En effet, un manuel qui ne sait pas se renouveler à temps court le risque de ne plus répondre aux conditions difficiles de l'enseignement d'aujourd'hui (horaires de plus en plus chargés, nombre d'élèves croissant ne disposant pas assez souvent dans leur milieu d'un appui intellectuel solide). Eh bien ! MM. Günther et Zellweger se sont adaptés de la manière la plus heureuse et la plus simple.

Leur manuel de base, le *Cours supérieur de langue allemande*¹ n'a subi que des changements de détails, corrections et remaniements imposés par la pratique et constitue toujours, doublée d'une matière lexicologique importante, l'étude systématique de la grammaire allemande la plus complète à notre disposition au niveau supérieur. Mais, et c'est là l'innovation, à part le *Livre du Maître*² qui donne la traduction de tous les thèmes du cours et permet à l'élève studieux de revoir et de consolider les notions apprises en classe, M. Zellweger seul a publié deux petits ouvrages, dont les éléments sont tirés du « Cours » et, formant avec lui un tout organique, l'adaptant aux exigences de l'enseignement moderne des langues.

Il s'agit d'une part du *Vocabulaire du bachelier*³ qui, dans l'ordre alphabétique de la traduction française,

présente les quelques 3000 mots dont la connaissance active peut être exigée du bachelier. Mais nous n'avons pas affaire à une simple liste de mots : l'auteur signale les difficultés grammaticales, les germanismes, les mots de la même famille, les antonymes et situe le mot dans la phrase par un exemple, souvent d'ailleurs tiré de textes littéraires que connaissent nos futurs bacheliers.

D'autre part, et dans le même esprit, M. Zellweger nous offre une fort intéressante brochure : *100 thèmes allemands*⁴, fruit de nombreuses années d'expérimentation au Gymnase cantonal de Neuchâtel. Ces 100 thèmes, avec traduction en regard, vont de textes assez simples (niveau gymnasial bien entendu) jusqu'aux véritables thèmes de « bac » ou de « matu », dont 15 sont tirés de sessions de 1948 à 1961. Or ces 100 thèmes favorisent non seulement des révisions tant grammaticales que lexicologiques, mais par le choix des sujets — à notre avis très heureux — ils font pénétrer l'élève dans le domaine vivant de la culture et de la littérature allemande. Remercions l'auteur d'avoir su réunir tant de qualités dans un travail particulièrement ardu ; grâce à lui, le thème, bête noire des étudiants, deviendra, nous l'espérons, un exercice dont nos futurs bacheliers comprendront de mieux en mieux la valeur et l'intérêt à mesure qu'ils pourront s'y préparer seuls.

Tels qu'ils se présentent, riches sans être surchargés, laissant au maître l'initiative la plus complète tout en mettant à sa disposition un matériel didactique de premier ordre, ces quatre ouvrages, nous n'en doutons pas, seront accueillis très favorablement.

¹ Günther et Zellweger : *Cours supérieur de langue allemande*, 388 p., Payot, Lausanne, 1962.

² Günther et Zellweger : *Livre du maître*, 84 p., Payot, Lausanne, 1962.

³ Zellweger : *Vocabulaire du bachelier*, 80 p., Payot, Lausanne, 1962.

⁴ Zellweger : *100 thèmes allemands*, 112 p., Payot, Lausanne, 1962.

Pour une initiation musicale.

La direction de l'enseignement primaire genevois, pour encourager et favoriser l'initiation musicale dans les écoles, a constitué une commission pour la sélection des enregistrements présentant un intérêt éducatif et pédagogique, dont les listes élaborées ont été publiées par l'*«Educateur»*.

Cette commission a aussi préparé des fiches d'initiation musicale, afin de permettre aux maîtres de commenter et d'analyser devant leur classe certaines œuvres caractéristiques.

Ces fiches sont en vente au Service de documentation, école Geisendorf, route de Lyon 56, Genève; elles sont payables par mandat postal, au prix de 0 fr. 50 la fiche, soit 3 fr. pour la série complète actuellement à disposition (les fiches peuvent s'acheter séparément).

Nous avons reproduit ci-contre la première partie de la fiche préparée par M. Jean Delor inspecteur scolaire; elle compte au total 4 feuillets.

Fiches établies : 1) Concerto pour trompette (Haydn). 2) Concerto pour clarinette et orchestre (Mozart). 3) Concerto pour clarinette et orchestre (Weber). 4. Concerto pour piano (Schumann). 5. L'Apprenti Sorcier (Dukas). 6) Symphonie en do majeur (Bizet).

En préparation : 7) Concerto pour violon (Mendelssohn). 8) Symphonie inachevée (Schubert). 9) La Moldau (Smetana).

Symphonie en ut majeur G. Bizet

Georges Bizet (1838-1875)

Ce remarquable compositeur français est connu du grand public surtout par son opéra Carmen, qui fut sa dernière composition. Mort jeune, Bizet a laissé un œuvre peu abondant (signalons la musique de scène destinée à l'Arlésienne de Daudet, dont deux suites d'orchestre ont été tirées). Il n'obtint pas de son vivant le succès qu'il méritait, ce qui explique que son unique symphonie, composée à dix-sept ans soit tombée dans l'oubli pendant plus de quatre-vingts ans.

Symphonie

La signification de ce terme est à l'origine très vague. A la Renaissance, il désigne n'importe quel morceau de musique d'ensemble. Puis on le réserve à des compositions purement orchestrales. A l'époque classique (Haydn, Mozart), la symphonie a pris une forme fixe : c'est une « sonate pour orchestre » formée de quatre parties : 1) Allegro (précédé parfois d'une introduction lente); 2) mouvement lent; 3) menuet ou scherzo (vif); 4) finale (vif, le plus souvent en forme de rondo).

Le premier mouvement affecte la forme particulière dite « forme sonate » basée sur l'alternance de deux thèmes principaux.

La symphonie peut être considérée comme l'une des belles conquêtes artistiques du XVIII^e siècle. Elle s'impose encore de nos jours.

L'**orchestre symphonique**, enrichi par l'apport des romantiques et des modernes, constitue actuellement l'orchestre des grands concerts et l'orchestre d'accompagnement des opéras et des oratorios.

Symphonie en ut de Bizet

C'est à certains égards un travail d'élève (génial !), un exercice de style. Bizet utilise un orchestre analogue à celui de Haydn. C'est une musique agréable, vivante, contenant maint passage d'une remarquable beauté.

Par la clarté de sa construction, elle constitue une excellente introduction, bien qu'anachronique, aux symphonies des Haydn, Mozart, Beethoven, Schubert.

Composition de l'orchestre :

2 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 bassons, 4 cors, 2 trompettes, timbales, cordes (violons, altos, violoncelles, contrebasses).

A N A L Y S E

1^{er} mouvement : Allegro vivo à 2/4 en do majeur

Ce mouvement est basé sur deux thèmes qui s'opposent nettement, l'un tout frémissant de vie rythmique, l'autre mélodique, largement expressif ; de ce fait la « forme sonate » est facile à mettre en valeur.

Fiche établie par Jean Delor

Dès le début de l'année scolaire, procurez-vous la documentation de la Guilde de la SPR :

N° 74 : 32 Analyses de textes (livre vaudois, degré moyen)	1 fr. 20
N° 75 : 200 dictées (8 ^e et 9 ^e années)	3 fr. 50
N° 78 : Petit fichier du participe passé avec avoir	2 fr. 80
N° 81 : 24 fiches de travail adaptées aux lectures du manuel Rebeaud : La Suisse	1 fr. 20
N° 85 : 30 dictées préparées (degré supérieur)	1 fr. 50
N° 102 : 184 fiches d'orthographe (degrés moyen et supérieur) . . .	4 fr. 20
N° 103 : 18 fiches de conjugaison	0 fr. 50
N° 140 : 38 fiches d'orthographe aux degrés inférieur et moyen . .	1 fr. 50

S'adresser à M. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux.

POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis
Vevey - Blonay - Chamby
Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte et 8 projets de courses

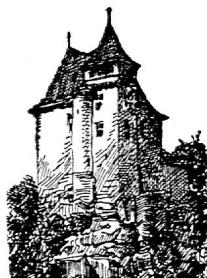
LOCATION DE CARS... pour vos courses d'école

Demandez-nous un devis sans engagement, nous pouvons mettre à votre disposition des cars confortables, conduits par du personnel conscientieux et prudent.

Nous vous assurons une excursion faite dans les meilleures conditions. Adressez-vous en toute confiance à

AUTOBUS LAUSANNOIS

1, rue Centrale Tél. 24 93 10



VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN
(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

Chalet du Val d'Arpettaz Champey

à 30 minutes du lac. Restauration, dortoirs avec couchettes. Arrangements pour écoles et sociétés.

C. LOVEY, propriétaire Tél. (026) 6 82 21

L'hôtel-pension

Lac d'Geschinne

S. Kandersteg O.B. (1600 m. d'altitude) se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et sociétés. Lits, dortoirs. David Wandfluh-Berger. Tél. (033) 9 61 19

CHEMIN DE FER

Lausanne - Echallens - Bercher



NOMBREUSES PROMENADES
DANS LA RIANTE CAMPAGNE VAUDOISE
CONDITIONS SPÉCIALES POUR VOYAGES EN GROUPE
BILLETS DU DIMANCHE TOUTE L'ANNÉE

Funiculaire Lugano - Monte San Salvatore

Panorama splendide

*

La plus belle promenade de la région

*

Tarif spécial pour écoles

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

CHAUMONT

à 30 minutes de Neuchâtel par funiculaire ou 15 minutes en auto

Hôtel Chaumont et Golf

Menus soignés — Service à la carte
Au bar : ses quick lunches — 70 lits

Tél. (038) 7 59 71 (72)

A. BOIVIN

UN SOUVENIR INOUBLIABLE !
Offrez à vos élèves une sortie dans le pittoresque Loetschental (Valais) à

FAFLERALP (1800 m.)

avec sa riche flore alpine, ses forêts de mélèzes, ses lacs de montagne, ses glaciers étincelants et ses sommets recouverts de neige éternelle. Vous trouverez dans les HOTELS FAFLERALP bonne chère et bon gouter. Prix spéciaux pour les écoles. Car postal Gampel-Goppenstein-Blatten. Prospectus et renseignements par H. Gürke, dir. des Hôtels Fafleralp. Tél. (028) 7 51 51.

Je cherche

pour ma fille de 17 ans une place pour 6 ou 7 semaines pendant juillet et août dans une famille romande, où elle pourrait apprendre à parler français. Elle devrait y recevoir des leçons en français. Elle aimerait garder les enfants ou aider dans le ménage. Offres à Dr. A. Barandun, instituteur Ringstr. 151, Coire, Grisons.